

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présents : 26

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, PARENTHOEN Yannick, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire, TRONEL Sylviane, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 7

CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoit donne pouvoir à RANC Julien, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine, PECHARD Katia donne pouvoir à DU VERGER Laurence, PICHON Laetitia donne pouvoir à FAYOT Michel.

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2

HACHANI Yohann, MONTOYA Marc-Antoine

Le secrétariat a été assuré par : KALITA Matthieu

Objet : Bilan d'activité du SIGERLY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu la délibération n°2022-27 du 13 avril 2022 portant renouvellement de l'adhésion au service Conseil en Energie Partagé du SIGERLY ;

Considérant que la Commune de Tassin la Demi-Lune est membre du Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise ;

Considérant qu'une présentation du rapport d'activité 2024 du SIGERLy a été faite aux conseillers municipaux de la Commune de Tassin la Demi-Lune, en séance publique, le mercredi 17 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal

1) **PREND ACTE** après en avoir débattu, du rapport d'activité 2024 du SIGERLy ;

Fait et délibéré en séance le : 17 décembre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **19 DEC. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **19 DEC. 2025**



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Matthieu KALITA
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.